

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-10
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : COMMANDE
PUBLIQUE

Sous matière :
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC

**OBJET : RAPPORT
ANNUEL 2024
RELATIF AU
SERVICE PUBLIC
D'EXPLOITATION
DE LA FOURRIERE
AUTOMOBILE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE DU :
7 JANVIER 2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 7 JANVIER 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **21 JAN. 2025**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER,
IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline
RATABOUIL,
Régine SURRE donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Michel RATABOUIL donne pouvoir à Audrey GAIANI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

La commune de Castelnaudary a autorisé la SEE BONNEFON par concession qui a
commencé le 24 octobre 2022 à gérer et exploiter l'activité fourrière sur son territoire pour une
durée de 3 ans.

Conformément à l'article L3131-5 du Code de la commande publique, la SEE BONNEFON a
transmis à la commune son rapport annuel pour l'exercice 2024 retraçant les opérations
afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le 21 JAN. 2025
ID : 011-211100763-20250113-DB202510-DE

Conformément à l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport a été examiné par la commission consultative des services publics locaux dans sa séance du 19 décembre 2024. Il a ensuite été mis à la disposition du public dans les 15 jours qui ont suivi sa réception.

Conformément à l'article L1411-3 du Code des collectivités territoriales, l'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Il est à noter que l'activité a été progressive mais croissante depuis le début de la délégation et qu'aucune réclamation n'a été formulée par le public au titre de l'année 2024.

Il est à préciser que cette délégation prendra fin en octobre 2025 et qu'une procédure de renouvellement est possible pour 2 ans supplémentaires.

Il est demandé à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2024 relatif à l'exploitation de la fourrière automobile.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2024 relatif à l'exploitation de la fourrière automobile.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le	21 JAN. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	17 JAN. 2025
Par publication le :	21 JAN. 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Castelnaudary, le 13 janvier 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD